

efforts actuellement déployés à l'échelle internationale pour résoudre ce problème social. La Convention doit avoir pour objectif le renforcement des mesures de répression du commerce illicite des drogues.

Nous accueillons favorablement la proposition du Secrétaire général en vue de la convocation d'une conférence internationale au niveau ministériel sur les drogues en 1987. Nous apprécions vivement le lien établi entre les initiatives visant à limiter les stocks disponibles de drogues illicites et les mesures à prendre pour réduire la demande. Nous projetons d'oeuvrer de concert avec d'autres pays intéressés, au cours de la présente session, afin de mettre au point une résolution qui approfondirait cette idée.

Il y a quarante ans, la Charte a fait des droits et des libertés de tous les êtres humains une question à laquelle l'ensemble de la communauté internationale a le droit de s'intéresser. La Déclaration universelle des droits de l'homme, pour sa part, date de près de 40 ans. Et pourtant, notre action ne fait que commencer. Comme le Secrétaire général l'indique dans son dernier rapport: "Des violations massives des droits de l'homme continuent de se produire, et elles ont fréquemment des proportions tragiques."

Il nous faut donc élargir le champ d'action des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Il faudra terminer la préparation d'une Convention sur les droits de l'enfant, veiller à ce que la nouvelle Convention contre la torture soit bien appliquée, élargir le programme de services consultatifs de la Commission, encourager d'autres pays à offrir une assistance technique dans le domaine des droits de l'homme, et prêter notre concours au Groupe de travail sur les personnes disparues. De plus, les Nations Unies se doivent de continuer d'attirer l'attention sur le sort des prisonniers de conscience, veiller à ce que les handicapés ne soient pas privés de leurs droits fondamentaux, protéger les intérêts particuliers des populations autochtones à travers le monde, et prendre des mesures pour protéger les droits de ceux qui oeuvrent pour le respect des droits de l'homme.

M. le Président,

Il me faut faire état du large éventail d'affrontements politiques et de conflits armés qui, malheureusement, affligent notre monde, de l'Asie à l'Amérique centrale en passant par le Moyen-Orient. Les travaux de l'Assemblée nous fourniront l'occasion d'examiner ces questions en profondeur. A mes yeux, néanmoins, aucune situation ne pose à la communauté internationale un défi aussi important que celle de l'Afrique